

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions

chargée de l'examen de la pétition au CC de Morel Nicolas et crts - La culture accessible à toutes et tous, partout au Théâtre de Vidy (PE23/001) :

Présidence :	Françoise PIRON.
Membres présents :	Romane BENVENUTI ; Derya CELIK ; Charlotte DE LA BAUME ; Olivia FAHMY ; Mme Christine GOUMAZ ; M. Elouan INDERMÜHLE ; M. Mountazar JAFFAR ; Yvan SALZMANN ; Mme Maurane VOUGA.
Membres excusés :	Sevgi KOYUNCU ; Antoine PIGUET.
<u>Municipale concernée</u> :	Mme Natacha LITZISTORF.
<u>accompagnants</u> :	M. Ahmet SALYADOR (adjoint chef de service, responsable domaine administratif et financier) ; M. Marc-Olivier PAUX (chef projet service architecture et logement, référent en accessibilité universelle pour la direction LEA) ; M. Christian BAUD (chef projet service architecture et logement) .
<u>Pétitionnaires</u> :	M. Nicolas MOREL ; M. Julien GLARDON
Notes de séances	Frédéric Tétaz.

Lieu : salle des commissions
Date : 22.05.2023
Début et fin de la séance : 18h00 à 19h05

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

La présidente explique le déroulement de la séance.

Monsieur Morel dit que le Théâtre de Vidy a été rénové pour 27,5 millions. Il y a eu reportage dans les médias pour présenter les locaux comme étant accessibles et pour souligner que la Municipalité est attentive à la question d'accessibilité. Il a voulu se rendre à une représentation à la salle René Gonzalez, mais il lui a été répondu que cette salle n'est pas accessible. Il pense qu'il aurait fallu veiller à ce que l'intégralité des salles du Théâtre soient accessibles avant d'annoncer dans les médias que cela était le cas. Il estime qu'il y a encore plein de problème d'accessibilité dans la Ville et que le problème n'est pas pris à bras le corps. Il en veut pour preuve qu'il y a un délégué à l'accessibilité universelle qui est engagé à 60% alors que d'autres délégué-e-s (pour les seniors ou pour le vélo) sont engagé-e-s à 100%. Selon lui, cela dénote du mépris qu'à la Ville vis-à-vis pour ces problèmes d'accessibilité. Un autre exemple de ce mépris, les toilettes pour personnes à mobilité réduite du Parc de Milan ne sont accessibles que contre paiement. Ce n'est pas du mépris, mais de la discrimination. Pour ces raisons, il estime que les actes ne collent pas aux discours.

Monsieur Glardon dit que dans nombre de restaurants, les toilettes sont à l'étage ou au sous-sol sans ascenseur. Cela montre que la société a un effort à faire pour améliorer l'inclusion. Il estime que les services publics ont un devoir d'exemplarité dans ce domaine. Il estime que

Conseil communal de Lausanne

d'autres segments de la population sont mieux pris en compte pour l'inclusion, les personnes en situation de handicap représentant 1/5 de la population.

Question aux pétitionnaires (en présence du Municipal)

Une commissaire demande ce qui s'est passé à la suite de la représentation à laquelle le pétitionnaire n'a pas pu se rendre.

Monsieur Morel dit qu'il n'a pas pu se rendre au spectacle. Une question orale a été posée en séance du Conseil à laquelle le syndic a répondu que parfois des solutions sont trouvées, notamment pour porter les personnes. Il ne voit pas comment des employés pourraient être chargés de porter les personnes en situation de handicap. Même s'il y en avait, cela serait dégradant, il pense qu'un ascenseur pourrait aussi aider les personnes âgées.

Une commissaire demande si la situation du Théâtre de Vidy est provisoire ou définitive.

Monsieur Morel dit que la Ville a répondu que cela serait fait dans un deuxième temps, mais il a entendu le syndic dire que l'installation serait très chère. Il a lui-même eu un contact avec un bureau d'architecture qui lui a confirmé que cela serait cher.

Un commissaire demande si dans la ville de Lausanne, il y a d'autres salles de spectacles qui sont inaccessibles.

Monsieur Morel dit qu'il n'a pas répondu à la question, mais qu'il serait intéressant d'avoir un inventaire de ces lieux. Le Casino de Montbenon n'est pas accessible. Il lui semble qu'une initiative¹ a été déposée sur cette question il y a quelques années, mais qu'il n'y a pas de réponse à ce jour.

Madame la Municipale en charge de Logement, Environnement et Architecture dit qu'au-delà des paroles il y a des actes. Elle reconnaît qu'il est possible de mieux faire mais que la Municipalité s'y emploie selon les ambitions qu'elle a exprimées. Elle dit que la rénovation du Théâtre de Vidy a été faite dans le périmètre de ce qui était prévu. Elle dit qu'il est prévu de rendre la salle Gonzalez accessible ce qui est déjà prévu dans un crédit-cadre (CC) du Service des gérances. Elle dit qu'il faut trouver une solution, sans préconiser forcément un ascenseur, mais lever tous les obstacles pour arriver à la salle et proposer des aménagements à l'intérieur de la salle. Elle dit que les travaux effectués au Théâtre de Vidy sont quant à eux en conformité avec les normes d'accessibilité, et que ce qui n'a pas été fait le sera dans un second temps. Elle dit que dans ce crédit-cadre l'axe de l'accessibilité universelle sera plus développé que d'habitude. Pour le monter dans les priorités des crédits-cadres, il est mis en évidence.

A propos de l'affectation des ressources humaines de l'administration pour la problématique de l'accessibilité universelle qui a été abordé par les pétitionnaires et qui est chez le Municipal M. David Payot, elle est désolée que le taux d'activité à 60% soit pris comme une sorte de mépris. Il n'y a pas eu de pesées d'intérêts à la Municipalité pour identifier un domaine plus important qu'un autre en terme de Délégué. Il convient de signaler qu'en plus du Délégué, dans les directions, il y a des référents. Le référent de LEA est présent ce soir.

Elle revient sur le cas du Barbare. Après une longue étude, il a été démontré qu'il n'était pas possible de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Par contre, pour l'Auberge de Beaulieu, des solutions ont pu être trouvées. Le montant qui était prévu pour l'ascenseur

¹ *Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? (INT20/040) – la réponse est en cours d'élaboration*

Conseil communal de Lausanne

du Barbare a finalement été prévu pour une étude sur l'évaluation de certains établissements publics et certains travaux ont déjà pu être faits.

Pour ce qui est des toilettes dans les espaces publics, la problématique, gérée par la Municipale Madame Germond, est hors du champ de cette pétition, ce qui ne lui enlève pas son caractère essentiel. Pour ce qui est des toilettes dans les bâtiments de la Ville, cela est réglé dans le cadre des rénovations. Elle dit qu'au Casino de Montbenon, une solution est envisagée de mettre des toilettes à la place d'un des deux guichets, moyennant l'installation d'une rampe.

L'accessibilité universelle ne concerne pas que les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, mais aussi des personnes avec des poussettes, ou qui sont temporairement empêchées. Le spectre est large et des personnes sont formées sur ces enjeux. Elle dit que dans la stratégie d'assainissement du patrimoine, la question d'accessibilité a été prise en compte. Dans plusieurs projets, la Municipale et ses équipes dit avoir challengé des acteurs, comme ceux du patrimoine, sur des questions d'installations d'ascenseurs et sur les coûts que cela représente.

Elle résume : un crédit-cadre pour la salle Gonzalez est annoncé et d'autres lieux de culture sont accessibles. Il existe une liste². D'autres sont en voie de l'être : Capitole, Romandie, Les Terreaux.

Monsieur Morel dit que pour ce qui est des toilettes publiques, il ne comprend pas ce qui est compliqué de retirer le paiement par TWINT des toilettes du Parc de Milan. Il cite en exemple le théâtre de l'Arsenic pour ce qui est de la question d'accessibilité.

Madame la Municipale en charge de Logement, Environnement et Architecture dit que l'Arsenic est justement l'un des établissements sur lesquels la Municipalité a travaillé. Quant aux toilettes publiques, elle rappelle qu'elles ne relèvent pas de sa compétence et ne semblent pas comprise dans le périmètre de la pétition.

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

Une commissaire demande si la Ville a les moyens d'inviter les établissements privés à améliorer l'accessibilité.

Madame la Municipale en charge de Logement, Environnement et Architecture répond par la négative, à moins de venir en soutien avec du conseil ou d'incitations financières. Elle dit que pour la salle Gonzalez la solution de l'ascenseur n'est pas forcément la plus adéquate, notamment pour des questions de sécurité. Il y a un ascenseur dans la partie rénovée, et il serait possible de passer par la galerie pour rallier la salle Gonzalez, mais à nouveau, cela pose des problèmes de sécurité. Elle dit que pour le cas particulier, une solution d'accompagnement aurait pu être trouvée. Elle adhère totalement au principe que la solution d'accompagnement n'est pas optimale, parce que les personnes à mobilité réduite voudraient pouvoir accéder seules.

Le chef de projet architecture dit qu'il y a un projet à faire. Le Théâtre de Vidy est au niveau du sol, sauf pour la salle Gonzalez construite dans les années 1990.

² <https://map.proinfirmis.ch/?loc=lausanne>

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire demande si, quand il y a des rénovations d'espaces culturels publics, les questions d'accessibilité sont prises en compte. Cela lui est confirmé.

Madame la Municipale en charge de Logement, Environnement et Architecture dit que dans les jurys de concours, toutes les références patrimoniales et d'accessibilité et les normes à respecter sont communiquées. Elle dit qu'il faut être vigilant au moment du jury, au moment du choix du projet et au moment de la réalisation. Par ailleurs, **Le chef de projet architecture** rappelle que les permis de construire font l'objet de charges de la part de l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées) et la bonne exécution des mesures demandées est contrôlée par l'inspectorat de l'office des permis de construire lors de la visite de permis d'habiter / d'utiliser.

Une commissaire demande s'il y a des places de parc pour personnes à mobilité réduite. Cela lui est confirmé.

Délibération de la copet

Un commissaire demande pourquoi les travaux n'ont pas été faits au moment de ceux déjà réalisés.

Une commissaire dit que la partie rénovée du bâtiment n'est pas celle dont il est question ici, mais rappelle qu'il y a un crédit-cadre.

Une commissaire pense que d'après les réponses, vu le crédit-cadre et la confirmation que la Municipalité est attentive à ces questions, il n'est pas nécessaire de renvoyer la pétition pour étude et rapport. Cela pourrait être utile pour avoir un recensement.

Un commissaire dit que le recensement a déjà été fait, reste à savoir s'il a été fait de manière exhaustive. Il propose un renvoi pour communication. Il pense que la Municipalité, vu qu'il s'agit d'un sujet sensible, prendra le soin de faire une communication complète.

Un commissaire dit que tous les commissaires, comme la Municipalité, sont sensibles à cette thématique. Pour cette raison, il estime qu'un renvoi pour rapport n'est pas pertinent.

Une commissaire dit que la pétition évoque le Théâtre de Vidy, mais aussi d'autres salles. La Municipale a parlé de Vidy, mais qu'en est-il des autres salles et des autres handicaps.

Une commissaire estime que la Municipalité est sensible à ces questions, pour preuve, les installations de l'Arsenic. Elle estime qu'il est possible de faire confiance à la Municipalité pour ces questions, bien qu'il ne soit pas possible de répondre rapidement.

Une commissaire dit qu'elle voudrait que la Municipalité donne des précisions pour les autres types d'handicap, pour éviter d'avoir une réponse sur Vidy uniquement.

Une commissaire propose un vœu :

La Commission souhaite que la Municipalité donne des précisions sur les différentes situations de handicaps dont elle tient compte pour les aménagements dans les établissements culturels.

Une commissaire demande de rappeler ce que le pétitionnaire a eu comme réponse au Théâtre de Vidy.

La présidente résume la réponse du pétitionnaire. Elle précise que cela a fait l'objet d'un article de presse.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire à propos de la deuxième partie de la pétition qui parle des autres types de difficultés ou de handicaps qui ne seraient pas pris en considération, elle estime que la réponse reçue par le pétitionnaire n'est pas anodine. Elle n'est pas sûre que tous les employés de la Ville soient sensibilisés et formés. La Municipale a parlé de la personne à l'accueil, mais elle estime que la sensibilisation devrait concerner tous les employés.

La présidente dit que la Municipale a fait mention de formations.

Un commissaire dit que plutôt que d'accumuler les vœux, il faudrait faire un postulat.

Une commissaire soutient la proposition, pour aussi prendre en compte ce qui a déjà été déposé. Elle craint qu'en cumulant les vœux, la Municipalité ne réponde pas précisément sur chacun des points.

Une commissaire pense qu'il serait utile d'avoir un vœu pour savoir quels sont les autres types d'handicaps recensés. En ce qui concerne la formation, elle a cru comprendre qu'elle est délivrée aux personnes selon l'aménagement d'un lieu.

Une commissaire dit qu'il a été évoqué la question de former les gens, le vœu aurait pu contenir les deux aspects. Elle souligne que la pétition demande des cours de sensibilisation.

Une commissaire dit que si la pétition est renvoyée pour communication, avoir un vœu pour avoir une liste, cela a son sens dans une communication, mais que la demande de formation n'a pas sa place dans une communication.

Une commissaire dit que le rapport pourrait souligner que les membres de la commission se sont questionnés sur la question de sensibilisation.

Conclusions de la commission :

Vote sur vœu de Mme Vouga :

par 9 oui, 0 non, et 1 abstention les membres de la commission adoptent le vœu.

La présidente soumet la pétition au vote

<p>Vote : <i>A l'unanimité, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. B) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.</i></p>
--

Lausanne, le 23 mai 2023

Le rapporteur:
Mountazar JAFFAR